



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 22/03/2022  
Reçu en préfecture le 22/03/2022  
Affiché le **22 MARS 2022**  
ID : 039-283900017-20220317-C2022\_13-DE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 17 mars 2022

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 18  
Votes pour : 18  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
01/03/2022

Délibération n° C 2022- 13

Plan pluriannuel d'équipement parc roulant 2022 – 2023 – 2024

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Séverine CALINON, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Mesdames Anne-Christine DONZE, Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Jean-Luc LEGRAND, Pierre POULET.

Excusés : Mesdames Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Christelle MORBOIS, Françoise VESPA ; Messieurs Gérard BONNET, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT, Christophe MATHEZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER ; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Philippe MOUREAU (Chef du Groupement des Ressources Techniques), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Jérôme VUILLEMIN (Direction Stratégie Financière du Département). Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) était excusée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-19 du 26 juin 2019 relative au plan pluriannuel d'équipement 2019-2020-2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-08 du 16 mars 2021 relative au Programme d'équipement 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-12 du 16 mars 2021 relative au Budget Primitif de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-30 du 22 novembre 2021 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-06 du 27 janvier 2022 relative au débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 9 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 14 mars 2022 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Le budget primitif 2022 prévoit l'ouverture, à hauteur 5 961 801 €, d'une autorisation de programme sur trois ans pour la réalisation d'un plan pluriannuel d'équipement pour les années 2022, 2023 et 2024. Celui-ci vise à la fois à couvrir les besoins de renouvellement du parc engins et à le faire évoluer pour mieux couvrir les risques du département.

Dans la stricte continuité du premier PPE qui a couvert les exercices 2019, 2020 et 2021, il doit entre autres permettre une meilleure couverture des risques émergents notamment les risques feux d'espaces naturels et inondations, s'adapter aux évolutions attendues dans le domaine du secours d'urgence aux personnes et de la chaîne de commandement et améliorer les capacités de ressources en eau et émulseur.

Pour atteindre ces objectifs et dans l'attente de la révision du SDACR, il est proposé de conserver les onze principes définis lors du précédent PPE :

- 1/ **Doter l'ensemble des centres d'incendie et de secours d'un moyen incendie hors route (PTAC ≥ 7,5 tonnes)** de manière à améliorer les capacités d'intervention du SDIS en matière de feux de forêt, d'inondations, d'accessibilité hors route et sur neige ;
- 2/ **Améliorer la couverture du risque feu de forêt** avec l'augmentation du parc ;
- 3/ **Réorganiser la couverture des besoins en eau** sur intervention en se dotant de CCFS et en intégrant les CCFM comme moyen de renfort en eau ;
- 4/ **Partager plus efficacement la charge opérationnelle** ;
- 5/ **Améliorer la couverture du risque industriel et du risque feu autoroutier** ;
- 6/ **Préserver le volontariat en améliorant nos capacités opérationnelles** (généralisation de l'utilisation du mouillant moussant, ...) ;
- 7/ **Doter l'ensemble des centres d'un véhicule léger (VLC, VLHR, VLTU, VLTUHR, VTU, VTUHR)** pour permettre d'assurer l'engagement de la chaîne de commandement, de la chaîne médicale et de réaliser les missions fonctionnelles ;
- 8/ **Poursuivre la politique d'achat d'engins polyvalents** pour optimiser les capacités opérationnelles, l'investissement et la maintenance. Les FPTSR, CCRL ou CCFS sont une illustration de cette recherche de polyvalence ;
- 9/ **Adapter les moyens de commandement** pour faciliter l'évolution en cours de la chaîne de commandement ;
- 10/ **Renforcer la sécurité**, le confort et l'ergonomie des engins pour s'inscrire dans la politique générale du SDIS en matière de santé qualité de vie en service ;

- **11/ Améliorer les capacités de production de mousse et généraliser l'utilisation de mouillant moussant.**

La mise en œuvre de ces principes a imposé de faire évoluer le parc engins du SDIS. Cette évolution vers un parc souhaitable ne peut s'envisager que sur le long terme et la mise en œuvre de plusieurs plans d'équipement. Le parc souhaitable et le parc à l'issue de l'exécution de ce premier plan pluriannuel d'équipement sont annexés au présent rapport.

Le présent PPE doit s'entendre comme susceptible d'adaptation notamment pour permettre les évolutions qui seraient prescrites par le SDACR, cette capacité est intégrée dans le programme d'acquisition 2022 à 2024 au travers de crédits réservés à cette fin.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement figurent au projet de BP 2022.

Enfin, la convention pluriannuelle de partenariat avec le Département pour les années 2022, 2023 et 2024 prévoyant un dispositif spécifique pour les financements des véhicules lourds (échelles aériennes et camions citerne feux de forêts super), les besoins prévisionnels d'acquisition de ces moyens ont été indiqués hors PPE à titre indicatif.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- **de valider les principes permettant un renouvellement et une évolution du parc qui seront atteints à l'issue de plusieurs plans pluriannuels d'équipement,**
- **de valider le souhaitable du parc,**
- **de valider le prévisionnel du parc en 2024,**
- **de valider le programme d'acquisition 2022 – 2023 – 2024 prévu dans le cadre du PPE.**

---

**DECISION N° C 2022-13 DU 17 MARS 2022**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **valide les principes permettant un renouvellement et une évolution du parc qui seront atteints à l'issue de plusieurs plans pluriannuels d'équipement,**
- **valide le souhaitable du parc,**
- **valide le prévisionnel du parc en 2024,**
- **valide le programme d'acquisition 2022 – 2023 – 2024 prévu dans le cadre du PPE.**

**Les annexes sont jointes à la délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **22 MARS 2022**  
Affiché le **22 MARS 2022**  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**